

PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU 1^{er} FÉVRIER 2023, 19 HEURES
CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BRANGUES

Appel des présents :

Corrine PERRET, Germaine BUYRET, Mallaury SOTTIZON, Laura ESCOBAR, Robert PYOT, Roland BIGAT, Éric MICHOU, Lucien MORALES-HERNANDEZ, Sandrine BOURGEY, Daniel REVELLO et Mr le maire Sylvain GRANGER.

Alix LARCHEY est excusée et donne pouvoir à Sylvain GRANGER,

Aurélié MASSE est excusée et donne pouvoir à Corrine PERRET

Coralie DA COSTA est excusée

Mouna RAFI NODET est excusée

Le maire rappelle l'ordre du jour de la séance :

Présentation par M. ANDREOSSO (CD38) de la campagne de mesure de vitesse sur la RD60.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 11 janvier 2023.

2. Adoption du Compte de gestion 2022 du Budget annexe.

3. Adoption du Compte de gestion 2022 du Budget principal.

4. Réorganisation des commissions municipales facultatives.

5. Convention avec le CDG 38.

6. Renouvellement de la ligne de trésorerie.

7. Relevé des décisions prises depuis le 11 janvier 2023.

Sandrine BOURGEY est désignée secrétaire de séance assistée de Daniel REVELLO.

Le quorum est atteint.

M. ANDREOSSO, responsable des routes départementales de notre secteur est venu nous présenter le bilan des 4 lieux de comptages de vitesse qui avaient été mis en place dans la grande rue du village (près de la boulangerie, vers le Tracole, vers la mairie, derrière l'église) sur la période du 3 au 15 septembre 2022.

Il en ressort que la vitesse moyenne constatée n'est pas excessive.

Voir s'il faut tout de même prévoir des aménagements particuliers de type marquage au sol, plateau, chicane, circulation alternée à l'entrée du village (route venant de St Victor de Morestel ou près de la place).

Le conseil se demande s'il faut renouveler l'opération sur d'autres routes de notre village.

M. ANDREOSSO a également abordé le sujet du classement/déclassement des routes de la commune pour la circulation des poids lourds. Ce dispositif nécessite un plan global de circulation en accord avec les communes voisines. Un bureau d'étude spécialisé serait alors sollicité.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 11 janvier 2023.

Le maire rappelle aux élus que le procès-verbal de la séance du 11 janvier 2023 leur a été transmis tardivement et que s'ils le souhaitent, l'approbation serait remise à la séance suivante. Ce n'est pas l'option retenue.

Il rappelle qu'il a été rédigé par Mme LARCHEY conseillère municipale assistée de M. GRANGER, maire et demande aux élus de prendre note qu'il comporte bien :

- la date et l'heure de la séance ;
- les noms du maire, des membres de l'assemblée délibérante présents ou représentés et du secrétaire de séance
- le quorum
- l'ordre du jour de la séance
- les délibérations adoptées et les rapports au vu desquels elles l'ont été
- les demandes de scrutin particulier, le cas échéant
- le résultat des scrutins précisant, pour les scrutins publics, le nom des votants et le

sens de leur vote

- la teneur des discussions au cours de la séance.

Mallaury SOTTIZON précise que sur le point 3 du procès-verbal, elle s'est abstenue sur le vote du 3ème adjoint alors qu'il était stipulé que le vote avait été unanime.

Cette correction sera apportée.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré vote à l'unanimité l'approbation du procès-verbal du 11 janvier 2023.

2. Adoption du Compte de gestion 2022 du Budget annexe.

Le maire présente le détail des opérations comptables. Il atteste qu'il retrouve dans le compte de gestion l'exacte copie des opérations de la commune, en dépenses et en recettes dans les deux sections. Le maire invite le Conseil à déclarer que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2022, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Il note tout de même un déficit de 6 829,68 euros dans les frais de fonctionnement (Somme de 7000 euros versée avec retard à l'ABVL). Il appelle donc à une certaine vigilance d'autant que l'exercice 2021 montrait un excédent.

Germaine BUYRET remarque que les comptes ont été visés par le receveur.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré vote à l'unanimité les comptes de gestion du budget annexe.

3. Adoption du Compte de gestion 2022 du Budget principal.

Le maire rappelle que le compte de gestion retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes, selon une présentation analogue à celle du compte administratif sur une année d'exercice.

Il note un excédent dans le fonctionnement et un déficit en investissement expliqué par le fait que toutes les subventions obtenues n'ont pas encore été versées.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré vote à l'unanimité les comptes de gestion du budget principal.

4. Réorganisation des commissions municipales facultatives.

Le maire rappelle que suite à l'élection de Mallaury SOTTIZON en tant que 3ème adjointe et de ce fait, sa démission de la délégation de la commission Communication, il est nécessaire de remettre à plat la réorganisation de toutes les commissions municipales.

Désormais, les différentes commissions se composent de :

Aménagement – Travaux – Environnement – Sécurité

Corrine PERRET (1ère adjointe et présidente de la commission), Lucien MORALES-HERNANDEZ, Éric MICHOD, Daniel REVELLO Robert PYOT, Roland BIGAT, Mallaury SOTTIZON.

Scolaire – périscolaire

Laura ESCOBAR (Conseillère déléguée et présidente de la commission), Sandrine BOURGEY, Germaine BUYRET, Coralie DA COSTA, Stéphane DUCARRE, Sylvain GRANGER.

URBANISME

Mallaury SOTTIZON (3ème adjointe et présidente de la commission), Aurélie MASSE, Lucien MORALES-HERNANDEZ, Stéphane DUACRRE, Daniel REVELLO, Éric MICHOU, Sylvain GRANGER, Roland BIGAT, Corrine PERRET.

COMMUNICATION

Sylvain GRANGER (maire et président de cette commission), Aurélie MASSE, Sandrine BOURGEY, Corrine PERRET, Germaine BUYRET, Coralie DA COSTA, Alix LARCHEY.

CULTURE ET GESTION DE L'ESPACE PEPS

Sylvain GRANGER (maire et président de cette commission), Alix LARCHEY, Germaine BUYRET, Lucien MORALES-HERNANDEZ, Laura ESCOBAR.

Question a été posée s'il ne faudrait pas séparer « la Culture » de « la Gestion du PEPS ») !

FINANCES

Sylvain GRANGER (maire et président de cette commission), Germaine BUYRET, Lucien MORALES HERNANDEZ, Mallaury SOTTIZON, Corrine PERRET, Robert PYOT, Laura ESCOBAR.

Le maire propose ensuite de rajouter une :

COMMISSION AGRICOLE

Éric MICHOU (président de cette commission), Sylvain GRANGER, Robert PYOT, Daniel REVELLO, Roland BIGAT.

Cette commission aurait pour rôle de s'occuper principalement des baux, de la gestion des chemins, des haies, et de certains projets.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte, à l'unanimité pour, la nouvelle liste des commissions communales, leurs prérogatives et leur composition tel que présenté.

5. Signature d'une convention avec le Centre de Gestion de l'Isère.

Le maire propose de faire une convention avec le **CDG38** de façon à pouvoir bénéficier d'une prestation d'accompagnement du départ à la retraite des agents communaux. Leurs tarifs varient en fonction de la formalité demandée.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré vote à l'unanimité la signature d'une convention avec le Centre De Gestion de l'Isère.

6. Ligne de trésorerie.

Le maire rappelle que la commune a contracté un prêt de 250 000 euros qui doit être soldé en janvier 2023.

Étant donné que la totalité des subventions attribuées n'ont pas encore été versées, il propose de contracter un nouveau prêt de 200 000 euros **au taux de 0,4 %** (même si la commune dispose en trésorerie de cette somme, compte tenu de l'excédent global d'à peine 30 0000 euros dégagés sur l'exercice 2022, et considérant les investissements en cours, qui seront à financer au 1er semestre 2023).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide de contracter auprès de la caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Centre-Est un emprunt à court-terme de 200 000 sur 2 ans.

- De Charger le maire de procéder à la signature du contrat ainsi que de toute décision en lien avec la présente délibération.

7. Relevé des décisions prises depuis le 11 janvier 2023.

Adhésion à l'IRMA (Institut des Risques Majeurs). Coût 90 euros/an.

8. Questions diverses.

* Projet de M. Guillaume MICHOUD de faire un hangar en zone d'ARBAN. Il demande pour cela une promesse de vente ce qui n'est pas encore d'actualité pour la commune.
Une délibération aura lieu ultérieurement.

* Nomination de Mme Corrine PERRET au poste de représentante du comité de direction de l'EPIC (Établissement Public à Caractère Industriel et Commercial) en vue du développement touristique.

* Point sur les travaux de la cour de l'école :
Le sablage se fera pendant les vacances scolaires de Février.
Puis les plantations suivront.
Le portail sera posé d'ici fin Février.

* Le 12 Mars aura lieu le ramassage de printemps.
RDV à 9 heures sur la place.

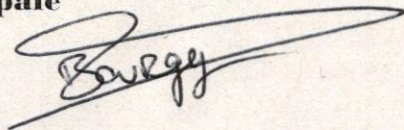
* Le souhait a été émis que le discours des vœux du maire soit mis sur le site internet de la commune afin que toute la population puisse y avoir accès.

* Prochaine réunion pour l'Écho Du Village.
vendredi 17 Février à 19h30.
samedi 25 Février à 10 heures.

* Mallaury SOTTIZON, nous signale que du fait de notre commune est labellisée TERRE DE JEUX 2024, nous devons présenter différentes animations.
Elle propose que nous nous mettions en relation avec la commune de St Victor de Morestel (commune également labellisée) afin de se mutualiser et de ce fait avoir plus de bénévoles.
Il faut voir avec le CCAS et le sous des écoles qui peuvent avoir des idées pour ces activités.

Fin de séance 21h55

Secrétaire de séance
Sandrine BOURGEY
Conseillère municipale



Le Maire,

Sylvain GRANGER

Procès-verbal approuvé le 1^{er} mars 2023 à l'unanimité